

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE POUR 2006**

---

**REUNION DES 16 ET 17 MARS**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**OBJET :**

**CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE  
DES PLANTES A PARFUM AROMATIQUES  
ET MEDICINALES DE CORSE  
(*RAPPORT D'INFORMATION*)**

COMMISSION COMPETENTE : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## **CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DES PLANTES A PARFUM AROMATIQUES ET MEDICINALES DE CORSE**

### **Rapport d'information du Président du Conseil Exécutif de Corse**

Les conditions climatiques et environnementales de la Corse, particulièrement favorables pour le développement d'une flore variées et spécifiques, ont conduit dans les années 70 quelques professionnels à se spécialiser dans la production et la distillation de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicales (PPAM).

Les différentes exploitations ayant choisi cette orientation ont été rapidement confrontées à une forte demande sur les marchés nationaux et internationaux. Face à ce contexte, les producteurs insulaires se sont heurtés à certaines difficultés en ce qui concerne leurs exploitations (la Gestion de la production, une non maîtrise du marché une diminution des sites sauvages...).

Dans ces conditions, le Syndicat de Producteurs de la filière de Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales de Corse (PPAM), représentatif de la totalité de la profession, a sollicité l'ADEC, afin que cette dernière l'accompagne dans une stratégie de développement de la filière avec 3 grands objectifs majeurs :

- *Un objectif Economique : Développer l'activité économique et la valeur ajoutée des productions existantes et à créer.*
- *Un objectif Social : Contribuer par une valorisation de la filière à la reconquête de l'espace rural.*
- *Un objectif Environnemental : Gérer de façon durable la ressource.*

En effet, la démarche initiée par le Syndicat des PPAM de Corse, s'inscrit dans le cadre du dispositif de soutien aux actions collectives adopté par l'Assemblée de Corse (*délibération n° 2000/06 AC en date du 28 janvier 2000, complété par la délibération n° 02/142 AC en date du 27 juin 2002*) qui traduit le choix de la Collectivité Territoriale de Corse d'organiser et de rationaliser le tissu économique local par la mise en œuvre de stratégies élaborées par une profession, un secteur d'activité, une filière.

A ce titre, l'ADEC a souhaité engager une étude sur les conditions de développement de la filière PPAM lui permettant de disposer d'un état de lieux de la filière et d'une charte stratégique de développement. Cette étude a été attribuée, par voie de marché public au cabinet BLEZAT CONSULTING qui a été retenu pour réaliser cette mission.

Au cours du mois de janvier dernier et après plusieurs mois de travail, le rapport définitif de cette étude a été validé par l'instance technique de suivi.

En quelques chiffres, on peut dire qu'aujourd'hui la filière PPAM de Corse est essentiellement représentée par 6 producteurs/distillateurs d'huiles essentielles, regroupés au sein d'un syndicat depuis 1996. Elle affiche un chiffre d'affaires total d'environ 790 000 € avec un effectif global de 18 salariés permanents et quelques saisonniers durant les grosses périodes de cueillette.

En terme d'atouts, la filière dispose de sites exceptionnels porteurs d'une image, d'un dynamisme et une volonté forte de se développer, du soutien des différents partenaires (Faculté de Corte, ADEC, OEC, Conservatoire Botanique National Méditerranéen, ODARC, ONIPAM...)

En terme de contraintes, on notera que la filière est actuellement regroupée au sein d'un syndicat mais doit encore être plus structurée et mieux animée. Compte tenu de la spécificité et du prix des produits corses, la filière est positionnée sur des marchés de niche susceptible d'être dynamisés ou de disparaître des marchés du fait des effets de mode donc des produits chers et menacés. La filière pourrait également être confrontée à un risque de limitation de la matière première liée à l'importance de la cueillette des espèces sauvages par les producteurs qui effectuent peu de mises en cultures mais également en raison des risques d'incendie et de pillages.

Les Objectifs de la filière, compte tenu de ses atouts, sont d'appuyer le développement des huiles essentielles produites en Corse sur un positionnement haut de gamme tout en essayant de :

- Préserver et maîtriser le patrimoine naturel,
- Développer la mise en culture des plantes avec une priorité pour l'immortelle Valoriser les produits dits « de second rang »,
- Développer des produits innovants,

- Dynamiser la filière commercialement et développer des partenariats commerciaux,
- Animer et structurer la filière.

Ainsi au travers de cette étude, le Conseil Exécutif de Corse dispose désormais de tous les éléments indispensables qui lui permettent de saisir, pour information, l'Assemblée de Corse et ainsi lui communiquer les résultats de cette étude.

Ces résultats ne représentent pour l'instant, qu'une bonne base de travail pour la mise en œuvre d'une action collective en faveur des producteurs et distillateurs de PPAM en Corse.

Ils permettront néanmoins à la C.T.C de créer les conditions de développement de cette filière au travers d'une démarche structurée et ainsi lui donner les moyens de faire face aux différentes problématiques auxquelles elle est actuellement confrontée.

Il convient à présent de conduire les travaux de définition des actions en partenariat avec l'ADEC, l'ODARC, l'OEC et la DFER, le Parc Naturel Régional de la Corse afin de déterminer les meilleures conditions d'une action concertée.

De manière parallèle, il s'avère intéressant pour le développement de la filière PPAM de Corse de rechercher les voies et les moyens d'un partenariat avec le Pôle de Compétitivité « Plantes Aromatiques et Médicinales » de Grasse en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec lequel des contacts ont d'ores et déjà été noués par l'ADEC.